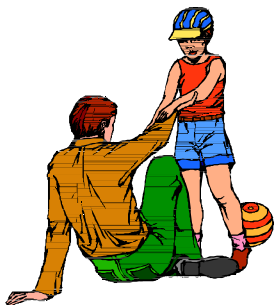


POUR VOUS AIDER !



Editeur Responsable:
Police Locale de
Mariemont

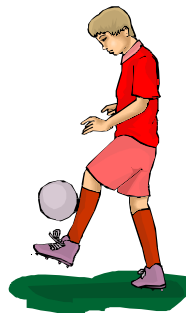
064/513.100

DEMANDE TEMPORAIRE !

Pour tout ce qui peut empiéter de façon ponctuelle, sur la chaussée, les trottoirs, les accotements...



(Festivités, activités sportives ou non, mariages ou enterrements, déménagements, travaux de toute nature, échafaudages, conteneurs,...)



La demande d'un arrêté du Bourgmestre est obligatoire

DEMANDE PERMANENTE !

Pour tout ce qui concerne des changements à envisager pour un temps indéterminé, pour vous faciliter la vie et soulager des difficultés de mobilités quelles qu'elles soient...



Stationnement handicapé,
Lignes jaunes,
Potelets sur trottoirs,
Chicanes,
Ralentisseurs,
...

Toutes vos propositions pour sécuriser :

Votre quartier,
Votre commune,
Votre environnement.

La demande d'un règlement complémentaire du Conseil Communal approuvé par le Service Public Fédéral de la Mobilité est incontournable

Procédure !

5 jours ouvrables,
c'est le délai demandé

Pour respecter l'organisation du travail et le bien-être de tous,

**Vous,
Mrs les Bourgmestres**

Et NOUS !

Vos demandes peuvent nous parvenir de façons différentes,
Via Tel, FAX, E-MAIL et par courrier

A tous les postes de police locaux.

Si vous préférez un service plus rapide et personnalisé!



POUR UN SERVICE PERSONNALISE ET PLUS RAPIDE

SERVICE CIRCULATION-
ENVIRONNEMENT



SECURITE ROUTIERE



Dans tous les cas contactez-nous par :



064/513.100 101



064/513.119

zpmariemont.roulage@skynet.be

NOUS SOMMES UN SERVICE PUBLIC DONC A VOTRE SERVICE !



La majorité des demandes peuvent se régler par téléphone.

Si vraiment des conditions particulières nécessitent une entrevue, nous nous chargeons du maximum pour vous tracasser un minimum...

